Pie IX

Allocution adressée aux Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine le 12 mars 1877 dans le Palais du Vatican.

1877.

LP
F5012
1877
P693

10.
F 3100

1502 /

ALLOCUTION

ADRESSÉE PAR

NOTRE TRES-SAINT PERE PIE IX

AUX CARDINAUX DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE

LE 12 MARS 1877

DANS LE PALAIS DU VATICAN.

MONTREAL :

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET

39 Rue St. Jean-Baptiste 39

1877

LP
F5012
1877
P693

ALLOCUTION

ADRESSÉE PAR

NOTRE TRES-SAINT PERE PIE IX

AUX CARDINAUX DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE

LE 12 MARS 1877

DANS LE PALAIS DU VATICAN

Vénérables Frères,

Plusieurs fois déjà, pendant les tristes temps de notre pontificat si agité, Nous avons convoqué dans ce palais votre ordre très-illustre pour déplorer en votre présence les grands maux dont l'Eglise est injustement affligée, et pour vous faire entendre Nos protestations contre les actes accomplis au détriment de l'Eglise et du Siége apostolique, soit en Italie, soit dans les autres pays. Dans ces dernières années toutefois, nous avons dû être témoins de nouvelles et toujours plus violentes attaques, et des injures que l'Eglise de Dieu a dû subir dans différentes parties du monde catholique, de la part d'ennemis acharnés qui ont regardé comme une occasion fort opportune d'assaillir l'Eglise de Jésus-Christ, Notre triste situation et cet abandon dans lequel Nous Nous trouvons, privé que nous sommes de tout secours humain. Nous aurions donc en vérité souhaité aujourd'hui, Vénérables Frères, de soumettre à votre sagesse et à vos réflexions cette cruelle et si vaste persécution qui sévit contre l'Eglise dans plusieurs contrées de l'Europe ; mais, quoique ce soit Notre intention de vous présenter dans un autre temps cette douloureuse peinture, Nous ne pouvons pas faire moins, en attendant, que de vous rappeler les souffrances et les vexations de plus en plus dures auxquelles l'Eglise est en butte dans cette Italie et de vous faire connaître les périls, tous les jours plus grands, dont Nous Nous voyons menacé, Nous et ce Saint-Siége.

C'est déjà la septième année qui s'écoule depuis que les envahisseurs de Notre principauté civile, foulant aux pieds tout droit divin et humain, violant la foi des

120664

pactes solennels et profitant des malheurs d'une illustre nation catholique, occupèrent par la violence et par les armes les provinces qui étaient encore en Notre pouvoir, s'emparèrent de cette cité sainte, et, par cette œuvre d'une si grande iniquité, remplirent de deuil et de douleur l'Eglise tout entière. Les feintes et peu loyales promesses que, dans ces jours funestes, ils firent aux gouvernements étrangers sur Nos plus chers intérêts, en déclarant qu'ils voulaient rendre hommage et honneur à la liberté de l'Eglise et que c'était leur intention que le pouvoir du Pontife Romain fût libre et complet, ces promesses ne purent réussir à Nous séduire par de vaines espérances, et ne Nous empêchèrent pas de comprendre dès lors entièrement tout ce qui Nous était réservé de triste et de douloureux sous leur domination. Nous rendant au contraire parfaitement compte des desseins impies qui sont le propre des hommes que l'amour des nouveautés modernes et un serment criminel unissent ensemble, Nous avons aussitôt hautement annoncé que cette sacrilége invasion n'avait pas tant pour but d'opprimer Notre principauté civile que de détruire plus facilement, par l'oppression de Notre pouvoir temporel, toutes les institutions de l'Eglise, de renverser l'autorité du Saint-Siége et de détruire entièrement le pouvoir du Vicaire de Jésus-Christ, que, tout indigne que Nous en sommes, Nous exerçons sur la terre.

Et en vérité on peut dire que cette œuvre de démolition et de renversement de tout ce qui touche à l'édifice et à l'ordre ecclésiastique est déjà presque consommée, sinon quant aux désirs et à la haine des persécuteurs, au moins quant aux ruines très-funestes qu'ils ont jusqu'à ce jour accumulées. Il suffit en effet de jeter les yeux sur les lois et les décrets promulgués depuis le commencement de la nouvelle domination jusqu'aujourd'hui, pour s'apercevoir clairement qu'on Nous a enlevé un à un, peu à peu, de jour en jour et les uns après les autres, les moyens et les ressources dont Nous avons absolument besoin pour diriger et gouverner, comme il convient, l'Eglise catholique.

C'est ainsi que l'inique suppression qui a été faite des ordres religieux Nous a malheureusement privé de vaillants et utiles aides, dont l'œuvre Nous est absolument nécessaire pour l'expédition des affaires des congrégations ecclésiastiques et pour l'exercice de tant d'autres devoirs de Notre ministère. Cette inique suppression a détruit en même temps ici dans cette ville sainte nombre de demeures où étaient reçus les religieux des nations étrangères, qui avaient coutume de se rendre dans cette

métropole à des époques déterminées pour y retremper leur esprit et rendre compte de leur ministère, et elle a cruellement arraché, jusque dans leurs racines mêmes, nombre de plantes salutaires et fertiles, qui portaient des fruits de bénédiction et de paix dans toutes les contrées de la terre. Cette même funeste suppression, qui a frappé les colléges fondés à Rome pour les Missions sacrées, afin d'y former de dignes ouvriers prêts à porter hardiment la lumière de l'Evangile même dans les pays éloignés et barbares, a malheureusement enlevé par le fait à tant de peuples le secours si salutaire de la piété et de la charité, au grand détriment de l'humanité elle-même et de la civilisation, qui tirent ensemble leur origine de la sainteté de la doctrine et de la vertu de Notre religion. Mais ces lois déjà si cruelles par elles-mêmes et si profondément opposées aux intérêts non-seulement de la religion, mais même de la société humaine, ont encore été aggravées par l'adjonction qu'y ont faite les ministres du gouvernement de nouveaux règlements qui défendent, sous des peines très-sévères, la vie en commun et sous un même toit des familles religieuses, et toute admission de novices, et toute profession parmi les Réguliers de l'un et de l'autre sexe. Une fois les Ordres religieux dispersés, le travail et les projets de destruction se sont tournés vers le clergé séculier, et alors a été portée cette loi par laquelle, Nous et les pasteurs du peuple italien, Nous avons dû voir avec la plus grande tristesse les jeunes clercs, l'espoir de l'Eglise, méchamment arrachés du sanctuaire et forcés, à l'âge même où ils devraient se consacrer solennellement à Dieu, de recevoir le baudrier de la milice séculière et de mener un genre de vie qui diffère si complètement de leur éducation et de l'esprit de leur vocation. Quoi de plus ? D'autres lois injustes sont ensuite survenues, par lesquelles tout le patrimoine que l'Eglise possédait à des titres sacrés, inviolables, de longue date, lui a été en grande partie enlevé, pour substituer à sa place, et en partie seulement, de maigres revenus, qui sont entièrement assujettis aux vicissitudes incertaines des temps, au bon vouloir et au caprice du pouvoir public. Nous avons été également forcé de déplorer l'occupation et la transformation en usages profanes, après que les légitimes possesseurs en avaient été chassés, sans aucune distinction, d'un grand nombre d'édifices que la piété des fidèles avait élevés au prix même des plus lourds sacrifices, qui étaient dignes des temps chrétiens de Rome et qui offraient un paisible asile aux vierges consacrées à Dieu et aux familles des Réguliers.

On a en outre enlevé à Notre pouvoir et à la garde des ministres sacrés beaucoup d'œuvres pies et d'instituts consacrés à la charité et à l'exercice de la bienfaisance, dont plusieurs, destinés au soulagement de la pauvreté et des autres misères, avaient été fondés par les Pontifes romains eux-mêmes, Nos prédécesseurs, et par la pieuse libéralité de nations étrangères ; et si quelques-unes de ces œuvres de charité publique restent encore sous la vigilance de l'Eglise, on assure qu'une loi qui ne se fera pas attendre doit Nous les soustraire ou les abolir entièrement ; c'est du moins ce qu'annoncent avec assurance et sans ambages des documents publics. Nous avons vu en outre, et Nous le rappelons, l'âme brisée de la plus profonde douleur, l'enseignement public et privé des lettres et des arts soustrait à l'autorité et à la direction de l'Eglise, et la mission d'enseigner confiée à des hommes d'une foi suspecte ou à des ennemis déclarés de l'Eglise, qui n'ont pas craint de faire profession publique d'athéisme. Mais pour les fils déserteurs de l'Eglise, ce n'était pas assez d'avoir ainsi envahi ou détruit tant d'institutions et de si grande importance, tant qu'ils n'avaient pas encore mis des obstacles au libre exercice de la mission spirituelle des ministres du sanctuaire. Ils sont aussi encore parvenus à ce but criminel par la loi récemment approuvée de la chambre des députés, et qu'ils appellent du nom de *Loi sur les abus du clergé*, en vertu de laquelle on impute à crime et à délit, tant aux évêques qu'aux prêtres, et on frappe de peines sévères ces actes que les auteurs de la susdite loi comprennent sous le nom insidieux de perturbation de la conscience qu'ils appellent publique ou de perturbation de la paix des familles. En vertu encore de cette loi que Nous signalons, les paroles et les écrits de tout genre par lesquels les ministres de la religion croiront, à raison de leur charge, devoir signaler et désapprouver des lois, des décrets ou tout autre acte de l'autorité civile comme contraires soit aux droits de la religion, soit aux lois de Dieu et de l'Eglise, seront également passibles de châtiments et de peines, comme aussi l'œuvre de ceux qui auront publié ou répandu ces mêmes écrits, quel que soit le rang de l'autorité ecclésiastique et quel que soit le lieu d'où ils émanent. Une fois cette loi portée et promulguée, il sera permis à un tribunal laïque de définir si, dans l'administration des sacrements et dans la prédication de la parole de Dieu, le prêtre a troublé et comment il a troublé la conscience publique et la tranquillité des familles, et la condition de l'évêque et du prêtre sera telle qu'on comprimera et arrêtera leur

voix, non moins que la voix du Vicaire de Jésus-Christ, qui, bien que déclaré en soi, pour des motifs politiques, exempt de toute espèce de peine, n'en est pas moins censé devoir être puni dans la personne de ceux qui auront été complices de sa faute ; c'est là, en effet, ce que n'a pas craint de déclarer ouvertement, à la chambre des députés, un ministre du royaume, lorsque, parlant de Nous, il avouait hautement que ce n'était ni nouveau, ni insolite dans les lois, ni contraire aux règles, à la science et à la pratique du droit criminel, de punir les complices d'un crime, quand l'auteur principal ne peut être atteint. D'où il est clair que, dans l'intention de ceux qui gouvernent, c'est contre Nous aussi qu'est dirigé le coup de cette loi, de telle sorte que lorsque Nos paroles ou Nos actes viendront à offenser cette loi, les évêques ou les prêtres qui auront ou reproduit Nos discours ou exécuté Nos ordres, devront subir la peine de ce prétendu crime, dont Nous, en tant qu'auteur principal, Nous serons condamné à porter l'inculpation et la faute.

Voilà donc, Vénérables Frères, comment, non-seulement tant d'asiles et d'instituts que les siècles avaient édifiés, que les bouleversements n'avaient pu abattre et qui sont si nécessaires à l'administration de l'Eglise, ont été détruits parmi nous par la violence et l'esprit de destruction de Nos ennemis, mais comment encore on en est arrivé d'une façon criminelle à rendre impossible à l'Eglise cette sublime mission d'enseigner et de veiller sur le salut des âmes qu'elle a reçue de son divin fondateur, en décrétant des peines très-sévères pour fermer la bouche à ses ministres, qui, tandis qu'ils enseignent aux peuples à observer tout ce que Jésus-Christ a ordonné et qu'ils insistent à temps et à contre-temps, en reprenant, en suppliant et en réprimandant en toute patience et doctrine, ne font pas autre chose que ce qui leur est commandé par l'autorité divine et ecclésiastique. Mais Nous passons sous silence d'autres machinations ténébreuses des assaillants de l'Eglise auxquels, nous le savons, quelques-uns mêmes des ministres publics ne refusent ni les conseils, ni les encouragements, machinations qui tendent à préparer à l'Eglise des jours de tribulation plus dure encore, ou à susciter des occasions de schisme le jour où aura lieu l'élection du nouveau Pontife, ou à entraver l'exercice de l'autorité spirituelle des évêques qui dirigent les églises d'Italie.

C'est pour cela que Nous avons été amené à déclarer dernièrement qu'il pouvait être toléré d'exhiber au pouvoir laïque les actes de l'institution canonique de ces mêmes évêques, afin de remédier, autant qu'il était en

Nous, à un très-funeste état de choses dans lequel il ne s'agissait plus de la possession des biens temporels, mais bien plutôt du grave et manifeste péril auquel était exposé ce qui constitue Notre suprême loi, c'est-à-dire les consciences mêmes des fidèles, leur paix et la direction et le salut des âmes.

Mais, en agissant ainsi pour éloigner de très-graves dangers, Nous voulons qu'il soit publiquement de nouveau bien connu que Nous désapprouvons et que Nous détestons complètement cette injuste loi qu'on appelle *Placet royal*, déclarant ouvertement qu'elle blesse la divine autorité de l'Eglise et qu'elle viole sa liberté. Maintenant, après tout ce que Nous avons exposé jusqu'ici, et quoique Nous ayons omis beaucoup d'autres attentats, sur lesquels Nous pourrons élever la voix pour les déplorer, Nous demandons ceci :

Comment est-il possible que Nous puissions gouverner l'Eglise tant que Nous sommes sous la domination de cette sorte de pouvoir qui Nous enlève continuellement tous les secours et tous les moyens d'exercer Notre apostolat, qui Nous ferme toute voie, qui soulève tous les jours de nouveaux obstacles et va jusqu'à dresser de nouveaux piéges et de nouvelles embûches ! Assurément, Nous ne pouvons assez Nous étonner qu'il se trouve des hommes, dont Nous ne savons si la legèreté est plus grande que la méchanceté et qui, soit dans les journaux publics, soit dans les écrits particuliers, soit dans d'impudents discours prononcés à l'occasion de plusieurs réunions, s'efforcent de faire croire et de persuader aux populations que la présente condition du Souverain Pontife à Rome est telle que, bien que placé sous la domination du pouvoir d'autrui, il jouit d'une entière liberté et peut tranquillement et pleinement s'acquitter des devoirs de sa suprême primauté spirituelle. Or, ces hommes ne laissent échapper aucune occasion de confirmer publiquement cette opinion ; soit lorsque les évêques et les fidèles viennent des pays étrangers pour Nous voir, soit lorsque Nous admettons en Notre présence leurs pieuses assemblées, soit encore lorsque dans les discours que Nous leur adressons, Nous déplorons les entreprises des impies contre l'Eglise. Dans ces circonstances, ils s'efforcent à dessein et avec ruse d'insinuer à ceux qui ne sont pas sur leurs gardes que Nous, par le fait, Nous jouissons d'un plein pouvoir et d'une entière liberté, soit de parler, soit de recevoir les fidèles, soit de gouverner toute l'Eglise. En vérité, Nous sommes étonné qu'on puisse soutenir impudemment de telles assertions, comme si l'exercice de ces actes qu'on passe

en revue était entièrement en Notre pouvoir, comme si toute la somme du gouvernement de l'Eglise qui appartient à Notre charge était contenue dans ces actes. Qui ne sait, en effet, que les actes de cette liberté qu'ils vantent tant, ne sont pas sous Notre pouvoir, mais sous le pouvoir de ceux qui dominent, de telle sorte que Nous ne pouvons accomplir ces actes que jusqu'à tant et tout autant qu'ils ne l'empêcheront pas ? Veut-on savoir en vérité quelle est la liberté de Nos actes tant qu'elle est sous leur pouvoir ? A défaut d'autres preuves, la récente loi, que Nous avons tout à l'heure déplorée, l'indique et l'enseigne assez ; cette loi par laquelle le libre exercice de Notre pouvoir spirituel comme celui du ministère et de l'ordre ecclésiastique est soumis à une nouvelle et intolérable oppression. Que si ceux qui dominent Nous ont permis d'accomplir quelques actes, parce qu'ils comprennent combien il est de leur intérêt que Nous soyons cru libre sous leur domination, que de choses, cependant, nombreuses, très-graves, sont nécessaires et d'une haute importance qui appartiennent aux formidables devoirs de Notre ministère, pour le parfait accomplissement desquelles Nous manquons de tout le pouvoir et de toute la liberté nécessaires, tant que Nous sommes sous le joug des dominateurs ! Nous voudrions, en vérité, que ceux qui écrivent ou soutiennent de vive voix les assertions que Nous avons rappelées, jetassent les yeux sur ce qui Nous arrive, et jugeassent avec un esprit un peu impartial si on peut vraiment dire que le pouvoir de gouverner l'Eglise qui Nous a été confié par Dieu, peut s'accommoder avec l'état auquel Nous a réduit la domination des envahisseurs. Nous voudrions qu'ils connussent les cris injurieux, les insultes et les outrages qui sont continuellement proférés contre Notre humilité, même dans la chambre des orateurs du peuple. Ces injures, Nous les pardonnons aux malheureux qui les profèrent, mais elles n'en sont pas moins une très-grave offense faite aux fidèles dont le Père commun est insulté de la sorte, et elles n'en tendent pas moins à diminuer chez eux l'estime, l'autorité et la vénération qu'exige la suprême dignité et la sainteté de la charge du Vicaire de Jésus-Christ que Nous occupons, malgré Notre indignité. Nous voudrions qu'ils fussent témoins des hontes et des calomnies dont votre ordre très-illustre et les magistrats sacrés de l'Eglise sont à tout instant accusés, au grand détriment de leur administration ; des moqueries et des dérisions par lesquelles on outrage les rites augustes et les intitutions de l'Eglise catholique, de l'effronterie avec laquelle on profane les très-

saints mystères de la religion, et qu'ils vissent l'impiété et les hommes athées devenus l'objet de pompes et de publiques démonstrations d'honneur, quand au contraire on interdit les cérémonies religieuses et les processions que l'antique piété des Italiens a toujours eu coutume de célébrer librement aux jours solennels. Nous voudrions aussi qu'ils eussent connaissance des blasphêmes qui sont impunément proférés contre l'Eglise, tandis que l'autorité publique feint de ne pas les entendre, dans la Chambre des députés où l'on a présenté le projet criminel d'abattre et d'attaquer l'Eglise même, où l'on a appelé sa liberté un principe abominable et fatal, où l'on a soutenu que ses doctrines étaient perverses et contraires à la société et aux mœurs, où enfin l'on a déclaré que sa force et son autorité sont pernicieuses pour la société civile. Ces mêmes hérauts de Notre prétendue liberté ne pourraient pas nier toutes ces occasions multiples, continuelles, graves, réunies dans le but de corrompre l'imprudente jeunesse en enflammant ses passions et d'extirper jusqu'à la racine la foi catholique de son cœur.

S'ils parcouraient enfin les rues de cette ville qui doit à la Chaire de Pierre d'être le siége et la tête de la religion, ils pourraient juger facilement si les temples élevés dans ces derniers temps aux cultes dissidents, si les écoles de corruption partout répandues, si tant de maisons de perdition établies ça et là, si enfin les spectacles honteux et obscènes offerts à la vue du peuple constituent un tel état de choses qu'il soit tolérable pour celui qui, à raison de la charge de son apostolat, doit et voudrait certainement parer à tant de maux ; mais au contraire il est privé de tous les moyens et de tous les secours, comme aussi de tout exercice du pouvoir qui lui permette d'employer les remèdes nécessaires, même pour un seul de ces maux si nombreux, et de porter secours aux âmes qui courent à leur ruine.

Tel est, Vénérables Frères, l'état que Nous sommes obligé de subir par le fait de ceux qui gouvernent dans cette ville sainte ; telle est la liberté d'exercer Notre ministère, liberté menteuse que l'on exploite contre Nous et dont on prétend impudemment que Nous jouissons. C'est la liberté de voir la démolition progressive de l'ordre et du gouvernement des choses ecclésiastiques ; de voir la perte des âmes sans pouvoir Nous employer et travailler à réparer efficacement tant de dommages. Dans un tel état de choses, ne devons-Nous pas considérer comme une amère ironie et une nouvelle dérision ce qu'on répète si souvent, à savoir que Nous devrions entamer des projets de conciliation et de concorde avec

les nouveaux maîtres, alors qu'il n'y aurait pas d'autre motif de conciliation de Notre part que celui de livrer entièrement, non-seulement les souverains droits de ce Saint-Siége, que Nous avons reçus comme un dépôt sacré et inviolable pour les protéger et les défendre au moment de notre élévation à cette Chaire suprême, mais de livrer encore et surtout le divin ministère qui Nous a été confié pour le salut des âmes et d'abandonner l'héritage de Jésus-Christ dans les mains d'une autorité de cette sorte, dont les efforts tendent à détruire, si c'était possible, le nom même de la religion catholique ? Maintenant, le monde entier peut assurément voir dans toute leur évidence et sous toutes leurs faces la force, la vigueur et la bonne foi de ces prétendues garanties, au moyen desquelles, pour faire illusion aux fidèles, Nos ennemis se sont vantés de vouloir assurer la liberté et la dignité du Pontife Romain, et qui ne reposent que sur le caprice et la volonté hostile des gouvernants desquels il dépend, suivant leurs projets, leur point de vue et le gré de leurs fantaisies, de les appliquer, de les conserver, de les interpréter et de les mettre à exécution. Jamais assurément, non jamais le Pontife Romain n'est et ne sera pleinement maître de sa liberté et de son pouvoir, tant qu'il sera soumis à des dominateurs dans sa capitale. Il n'y a pour lui d'autre destinée possible à Rome que celle d'être ou vrai souverain ou captif ; et il ne pourra jamais y avoir de paix, de sécurité et de tranquillité pour l'Eglise catholique tout entière, tant que l'exercice du suprême ministère ecclésiastique sera soumis aux passions des partis, aux caprices des gouvernants, aux vicissitudes des élections politiques, aux projets et aux actes d'hommes rusés qui n'hésiteront pas à sacrifier la justice à leur propre intérêt.

Mais ne croyez pas, Vénérables Frères, qu'au milieu de tant de maux qui Nous affligent et Nous accablent, Notre âme soit brisée, ou que cette confiance avec laquelle Nous attendons les décrets du Dieu Tout-Puissant et éternel, vienne à se lasser en Nous. En vérité, depuis le jour où après l'usurpation de Notre Etat, Nous prîmes la résolution de demeurer à Rome plutôt que d'aller chercher une hospitalité tranquille dans des pays étrangers, et cela dans l'intention de monter une garde vigilante auprès du tombeau de saint Pierre, pour la défense des intérêts catholiques, Nous n'avons jamais cessé, avec le secours de Dieu, de combattre pour le triomphe de sa cause, et Nous combattons tous les jours, ne cédant nulle part à l'ennemi que repoussé par la force, afin de préserver le peu qui reste encore de l'irruption

de ces hommes qui mettent tout à sac et s'efforcent de tout détruire. Là où d'autres secours Nous ont manqué pour défendre les droits de l'Eglise et de la religion, Nous Nous sommes servi de Notre voix et de Nos réclamations. Vous en êtes témoins vous-mêmes, vous, qui avez partagé les mêmes dangers et les mêmes douleurs que Nous. Vous avez, en effet, souvent entendu les paroles que Nous avons publiquement prononcées, soit pour réprouver de nouveaux attentats et protester contre la violence toujours croissante de Nos ennemis, soit pour instruire les fidèles par de sages avertissements, de peur qu'ils ne fussent trompés par les embûches des méchants et par une espèce de feinte religion, et qu'ils ne se laissassent prendre aux perverses doctrines de faux frères. Plaise au ciel que ceux-là prêtent enfin l'oreille à Nos accents et tournent vers Nous leurs regards, à qui revient le devoir, et pour qui il est du plus grand intérêt de soutenir Notre autorité et de défendre avec énergie Notre cause, la plus juste et la plus sainte de toutes ! Car est-il possible qu'il échappe à leur sagesse qu'on compte en vain sur la solide et vraie prospérite des nations, sur la tranquillité et l'ordre parmi les peuples et sur la stabilité du pouvoir chez ceux qui tiennent le sceptre, si l'autorité de l'Eglise, qui maintient par le lien de la Religion toutes les sociétés justement constituées, est impunément méprisée et violée, et si son Chef suprême ne peut user d'une pleine liberté dans l'exercice de son ministère et reste soumis au bon plaisir d'un autre pouvoir ?

Certes, Nous Nous réjouissons de ce fait très-heureux que Notre langage a été accueilli très-volontiers et avec grand fruit par tout le peuple catholique uni à Nous par les liens de la piété filiale. Les preuves continuelles et réitérées que Nous avons reçues de son amour sont telles, en effet, qu'elles confèrent une grande gloire à eux-mêmes et à l'Eglise, et Nous donnent lieu d'espérer que des jours plus heureux se lèveront pour cette même Eglise et pour ce Siége Apostolique. Et en vérité c'est à peine si Nous trouvons des paroles suffisantes pour exprimer la joie et la consolation que Nous avons éprouvées, bien que privé de tout secours réel, en admirant les beaux mouvements des esprits et les vaillants efforts qui, nés spontanément, se propagent de plus en plus tous les jours, même parmi les nations les plus éloignées, et qui ont pour but de prendre en main la cause et la défense de la dignité du Pontificat romain et de Notre humilité.

Les subsides généreux qui Nous parviennent de toutes

les parties de la terre pour que Nous puissions pourvoir aux urgentes nécessités de ce Saint-Siége, et les fréquents pèlerinages de Nos fils, qui accourent de tous les pays dans ce palais du Vatican pour témoigner de leur dévouement au Chef visible de l'Eglise, sont de tels gages de la fidélité des cœurs qu'il Nous est tout à fait impossible d'en rendre à la divine bonté de dignes actions de grâces. Nous voudrions, toutefois, que tous comprissent et considérassent comme un enseignement salutaire la force intime et la vraie signification de ces pèlerinages, que Nous voyons se renouveler si fréquemment, juste en ce moment où le Pontificat romain est en butte à une guerre si acharnée. Car, en vérité, ces pèlerinages n'ont pas seulement pour but de manifester l'amour et la piété des fidèles envers Nous, mais ils fournissent surtout une preuve manifeste des préoccupations et des angoisses qui troublent les cœurs de Nos fils, parce que leur Père commun se trouve dans une situation tout à fait anormale et qui ne saurait lui convenir. Et cette anxiété et cette inquiétude, bien loin de s'apaiser, ne feront qu'augmenter jusqu'au jour où le pasteur de l'Eglise universelle sera enfin remis en possession de sa pleine et vraie liberté.

En attendant, Nous ne désirons rien tant, Vénérables Frères, que de voir nos paroles se répandre de l'enceinte de cette salle jusqu'aux dernières limites de la terre, pour qu'elles témoignent des sentiments de Notre âme envers tous les fidèles du monde entier, en reconnaissance des admirables témoignages d'amour et de dévouement filial qu'ils ne cessent de Nous donner. Nous désirons, en effet, leur rendre grâce pour la pieuse libéralité avec laquelle oubliant même souvent leurspropres difficultés, ils viennent à Notre secours, persuadés que tout ce qu'on offre à l'Eglise est donné à Dieu. Nous désirons aussi les féliciter de la magnanimité et du courage avec lesquels ils méprisent les colères et les railleries des impies, et leur déclarer que Nous leur sommes profondément reconnaissant pour l'enthousiasme avec lequel ils cherchent à Nous offrir les témoignages de leur amour afin de fêter le souvenir anniversaire de ce jour où, cinquante ans auparavant, Nous reçûmes, quoique indigne, la grâce de la consécration épiscopale.

Ce que Nous ne souhaitons pas moins vivement, c'est que tous les pasteurs des églises qui sont répandues au loin sur la terre, en recevant Nos paroles, en prennent encouragement pour faire connaître à leurs fidèles les périls, les attaques et les préjudices de plus en plus graves auxquels Nous sommes en butte, et pour les con-

vaincre de plus en plus que Nous, certainement, nous ne cesserons jamais, quelle que doive être l'issue de cette situation, de condamner les iniquités qui se commettent contre Nous ; il faut aussi qu'ils sachent qu'il pourra bien arriver un jour où notre parole ne leur parviendra plus que rarement et fort difficilement par suite des difficultés qui pourront survenir, soit à cause des lois citées plus haut, soit à cause d'autres plus cruelles encore dont on annonce la présentation. Nous exhortons toutefois les pasteurs eux-mêmes à prévenir leur troupeau de ne pas se laisser prendre aux artifices perfides par lesquels des hommes trompeurs s'efforcent dans leurs paroles de dénaturer et de défigurer le véritable état de choses dans lequel Nous Nous trouvons, soit en cachant sa dureté, soit en exaltant notre liberté et en affirmant que Notre pouvoir n'est soumis à personne, tandis que Nous pouvons réellement définir en peu de mots toute notre situation, en disant que l'Eglise de Dieu souffre violence et persécution en Italie, que le Vicaire de Jésus-Christ ne jouit ni de la liberté, ni du plein et entier usage de son indépendance.

Dans cet état de choses, Nous ne croyons rien de plus opportun, et Nous ne désirons rien avec plus d'ardeur, que de voir les mêmes pasteurs, qui Nous ont donné tant de preuves de leur union dans la défense des droits de l'Eglise, et de leur bonne volonté à l'égard du Siége Apostolique, exhorter les fidèles qui leur sont confiés à se servir de tous les moyens que les lois de chaque pays mettent à leur disposition pour agir avec empressement auprès de ceux qui gouvernent, afin que ceux-ci considèrent avec plus d'attention la pénible situation faite au Chef de l'Eglise et prennent des résolutions efficaces pour écarter les obstacles qui s'opposent à sa pleine *indépendance*. Mais, comme c'est au Tout-Puissant qu'il appartient de faire pénétrer la lumière dans les esprits et de fléchir les cœurs des hommes, Nous vous demandons non-seulement à vous, Vénérables Frères, d'élever vers Lui vos ferventes prières, surtout dans ce temps de propitiation, mais Nous exhortons encore instamment les pasteurs de tous les peuples catholiques à réunir dans les temples sacrés les fidèles qui leur sont confiés pour y répandre du fond de leur âme d'humbles prières pour le salut de Notre Mère l'Eglise, pour la conversion de nos ennemis et pour la fin de Nos maux si graves et si étendus : Dieu, qui aime ceux qui le craignent et ceux qui espèrent en sa miséorde, daignera, Nous en avons la ferme confiance, accueillir la prière du peuple qui crie vers Lui.
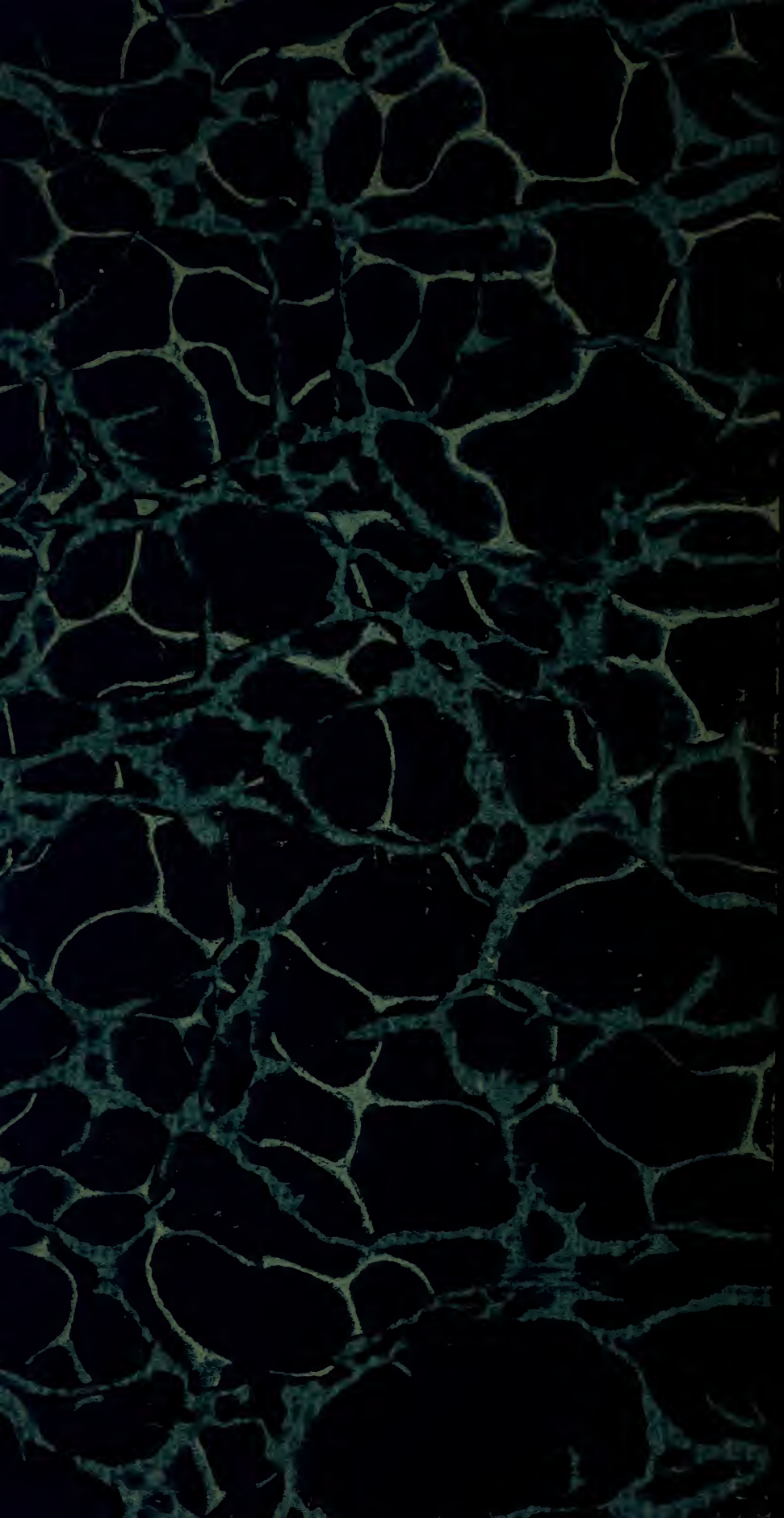
Au reste, Vénérables Frères, prenons courage dans le Seigneur et dans la puissance de sa vertu et, revêtus de l'armure de Dieu, de la cuirasse de sa justice et du bouclier de la foi, combattons bravement et avec force contre la puissance des ténèbres et l'iniquité de ce monde. Déjà, en vérité, le soin qu'on a mis à tout mêler et troubler en est arrivé à ce point que, semblable à un torrent, le mouvement menace de tout entraîner au précipice, et beaucoup de ceux qui furent les auteurs et les complices de ce nouvel état de choses regardent, effrayés, en arrière, redoutant eux-mêmes les effets de leur œuvre. Mais Dieu est avec Nous, et il y sera jusqu'à la consommation des siècles. Ceux-là seuls doivent craindre dont il est écrit : "J'ai vu que ceux qui commettent l'iniquité et sèment des douleurs et les récoltent avaient péri par le souffle de Dieu et avaient été consumés par le feu de sa colère." Mais à ceux qui craignent Dieu, qui combattent en son nom et qui espèrent en sa puissance, à ceux-là est réservé le secours de sa miséricorde, et il n'y a pas de doute que, puisqu'il s'agit de sa cause et de son combat, il soutiendra ses combattants jusqu'à l'heure de la victoire.